



Créateur de progrès **social**

HÔTELLERIE RESTAURATION

Contactez la FGTA-FO :

> Dejan Terglav
Secrétaire général
Port : 06 64 82 01 74
Courriel : dejan.terglav@fgta-fo.org

> Etienne Dakiche
Délégué syndical central FO Club Med
Port. : 06 24 98 20 15
Courriel : etienne.dakiche@gmail.com

Paris, le 6 octobre 2014

LES ÉLUS FO VOTENT CONTRE L'OPA FOSUN ET METTENT DOS À DOS LES DEUX PROTAGONISTES (GLOBAL RESORT ET FOSUN) EN DEMANDANT À CHACUN D'EUX DE SE PRONONCER SUR L'ADOPTION D'UNE CLAUSE SOCIALE

Les élus FO ont pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des rapports d'expertise sur le projet GAILLION II.

Ils ont notamment pris acte des éléments suivants affectant structurellement le présent projet :

- Le niveau de décision de l'entreprise sera, contrairement au précédent projet GAILLON I, contrôlé majoritairement par des actionnaires Chinois. En conséquence, le niveau de prise des décisions du Groupe ne se situera de fait plus sur le territoire français.
- Cet éloignement de la gouvernance effective ne peut être à terme sans conséquence sur la pérennité des structures sièges en France, et pour le moins éloigner rapidement les prises de décisions des Institutions Représentatives du Personnel de CMSA.
- Les zones géographiques de partenariats et de développements risquent d'être centrées à terme, quasi exclusivement sur la Chine, et d'éloigner ainsi l'activité du Club en dehors de ses bassins historiques d'implantation et d'emplois.
- De plus, si les actionnaires du Club peuvent aujourd'hui sortir dans de bonnes conditions de cette OPA, voir avec des plus-values importantes, aucune attribution au titre des efforts consentis n'est programmée pour les salariés.

L'ensemble de ces éléments conduit les élus FO à voter contre cette OPA.

De plus, les inquiétudes sur les points ci-dessus justifient la demande de notre organisation syndicale que figure « une clause sociale » dans tout projet d'OPA concernant CMSA, afin que les salariés du Club ne soient encore les éternels oubliés de ces montages exclusivement capitalistiques. Par conséquent, nous exigeons qu'au titre de cette clause sociale les questions d'emplois, de salaires et de dialogue social figurent désormais dans toute OPA concernant le Club.

Dans le domaine de l'emploi, nous exigeons un engagement à maintenir l'emploi en France sur une durée déterminée sauf plan de départ volontaire au niveau du groupe.

Dans le cas où les résultats dégagés par l'entreprise ne seraient pas suffisants, nous demandons à l'actionnaire principal d'injecter les disponibilités financières nécessaires et que les salaires ne servent plus de valeur d'ajustement.

De même, il aurait été souhaitable que l'actionnariat de l'entreprise soit élargi aux autres salariés avec un abondement de l'entreprise pour ces derniers.

Dans le domaine du dialogue social, nous demandons que la représentation du personnel soit associée avec des clauses de rendez-vous à l'issue de l'OPA à chaque étape du développement. Pour que cette consultation soit effective, il nous apparaît comme indispensable que l'actionnaire principal s'engage à siéger au Conseil d'administration de CMSA, et non dans une holding extérieure.

Les élus FO, par la présente, souhaitent rappeler qu'ils ne se contenteront pas d'un avis défavorable sur ce projet d'OPA, mais qu'ils seront, en tant qu'organisation syndicale majoritaire des GO/GE, vigilants pour que les salariés ne soient pas les grands perdants de ces OPA.

Tous nos communiqués sont consultables depuis la rubrique « Presse » de notre site internet :

www.fgtafo.fr